



Commune de  
LIEU-SAINT-AMAND

Plan Local d'Urbanisme  
PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000è



Révision approuvée le : 23/05/2006

Modification du PLU, vu pour être annexé, le 17 juin 2015

**LEGENDE :**

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé à conserver (articles L.130-1 et s. du code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé à créer (articles L.130-1 et s. du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (article L.123-1-V du code de l'urbanisme)
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.123-1-5 6° du code de l'urbanisme)
- Eléments de paysage protégés (articles L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme)

**A TITRE D'INFORMATION :**

- Zone bâtie
- Siège d'exploitation agricole

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter des techniques de construction

**CARACTERES DE ZONE :**

- UA :** Il s'agit de la zone urbaine originelle de la commune, correspondant à l'hypercentre et au hameau Le Pavé. Cette zone est affectée essentiellement à l'habitat, aux équipements, aux commerces, services et aux activités admissibles à proximité des habitations.
- UB :** Il s'agit de la zone urbaine correspondant au tissu urbain le plus récent de la commune. Cette zone est affectée essentiellement à l'habitat, aux équipements, aux commerces, services et aux activités admissibles à proximité des habitations.
- UE :** Il s'agit d'une zone accueillant des activités industrielles, artisanales et commerciales. Cette zone peut être concernée par la présence de carrières souterraines.
- UF :** Il s'agit d'une zone d'activité "légère", de part et d'autre de l'avenue de Bouchain.
- 1AU :** Il s'agit d'une zone à caractère naturel destinée à être urbanisée à court ou moyen terme sous forme d'opérations d'ensemble exclusivement. Elle est destinée à accueillir essentiellement de l'habitat, équipements, commerces et services qui en sont le complément naturel.
- A :** Il s'agit d'une zone exclusivement agricole.
- Ad :** Il s'agit d'une zone agricole située en cœur de bourg.
- Ai :** Il s'agit d'une zone agricole sujette à des risques d'humidité ou d'inondation.
- N :** Il s'agit d'une zone naturelle destinée à la protection du site.
- NI :** Il s'agit d'une zone naturelle destinée à des équipements légers de loisirs.
- Ns :** Il s'agit d'une zone naturelle réservée aux équipements sportifs.
- Nj :** Il s'agit des jardins familiaux.

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

Désignation	Destination	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	Commune de Lieu-Saint-Amand
2	Accès	Commune de Lieu-Saint-Amand
3	Accès	Commune de Lieu-Saint-Amand
4	Elargissement de la voie	Commune de Lieu-Saint-Amand

